



Appel d'offres-cadre pour les séries de circuits
dans le sport automobile

(Stand : 06.02.2024)

Nom de la série :

Série FCD Racing

Numéro d'approbation DMSB :

251/24

Statut des séries/épreuves : National A

Le Ferrari Club Deutschland eV, en tant que seul club de propriétaires en Allemagne reconnu par Ferrari SpA, annonce une série de courses pour toutes les voitures de sport Ferrari. La série s'appelle FCD RacingSeries (ci-après dénommée RacingSeries) et est annoncée et réalisée comme une série de courses nationales. Le FCD reprend lui-même l'organisation et la mise en scène du FCD RacingSeries.

Annonces / Organisation : Ferrari Club Deutschland eV

Gilleshütte 99, 41352 Korschenbroich

Personne de contact: Walter Ben Dörrenberg, président

Numéro de téléphone.: 02161-3044153

Numéro de portable.: 0179-5274492

Numéro de fax.: 02161-3035368

Page d'accueil : www.ferrari-club-deutschland.de

E-mail: buero@ferrari-club-deutschland.de

Table des matières:

Partie 1 Règlement Sportif

1. Introduction
2. Organisation
 - 2.1 Détails sur les titres et les notes de la série
 - 2.2 Nom de l'ASN responsable 2.3 Numéro de visa/permis ASN 2.4 Nom de l'organisateur/promoteur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
 - 2.5 Composition du comité d'organisation 2.6 Liste des officiels (commissaires permanents)
3. Dispositions et bases juridiques de la série
 - 3.1 Langue officielle
 - 3.2 Responsabilité, modifications de l'annonce, annulation de l'événement
4. Inscriptions
 - 4.1 Inscriptions/engagements, date de clôture et obligation de participation 4.2 Frais d'inscription par saison et par épreuve 4.3 Numéros de départ
5. Permis
 - 5.1 Niveaux de permis requis
 - a) Conducteur
 - b) Candidats c) Carte de parrain DMSB d) Conducteur invité e) Réglementation
 - 5.2 Conditions pour les candidats en dehors de leur territoire national
6. Assurance, clause de non-responsabilité et renonciation
 - 6.1 Assurance de l'organisateur/promoteur 6.2 Déclarations d'exclusion de responsabilité des candidats, pilotes et copilotes, Renonciation du propriétaire du véhicule
7. Événements
 - 7.1 Calendrier des séries 7.2 Nombre maximum de véhicules autorisés 7.3 Déroulement des compétitions
 - a) Entraînement b) Qualification c) Types de départ d) Courses e) Transpondeurs
8. Notation
 - 8.1 Tableau des points 8.2 Égalité des points
9. Formations et tests privés
10. Acceptation des documents
 - 10.1 Calendrier d'acceptation des documents 10.2 Réunion/briefing des chauffeurs

11. Réception technique/contrôles techniques 11.1 Réparation,
scellement et marquage des pièces du véhicule 11.2 Planification de la réception technique/
contrôles techniques

12. Course 12.1

Utilisation de pneus pluie 12.1.1 Utilisation de
pneus slicks 12.2 Nombre maximum de
personnes travaillant sur un véhicule et équipements de sécurité 12.3 Sécurité des arrêts aux stands et
responsabilité du candidat lors du départ du
Zone de fosse

13. Titres, prix en argent et trophées 13.1

Titre de vainqueur général 13.2

Prix en argent et trophées 13.3

Changement de classe

14. Protêt et appel

15. Avis de non-responsabilité et limitation de responsabilité

16. Droits TV/droits publicitaires et télévisuels

17. Dispositions particulières

Partie 2 Règlement technique

1. Règlements techniques de la série Aperçu des classes
annoncées 1.1 1.2 Bases des règlements techniques 1.3
Général / Preamble 1.4 Équipement du conducteur 1.5 Règlements généraux,
modifications et installations autorisées 1.6
Poids minimaux des véhicules et lest
1.7 Facteur de cylindrée pour les moteurs turbocompressés 1.8 Règlements sur les émissions 1.9
Règlements sur le bruit 1.10 Publicité sur l'équipement du pilote/
véhicule de compétition et numéros de départ 1.11 Équipement de
sécurité 1.12 Carburant et, le cas
échéant, carburant standard 1.12.1 Contrôles
du carburant 1.12.2 Ravitaillement, systèmes de carburant et contrôle 1.13 Définitions technologie

2. Dispositions techniques particulières

- 2.1 Généralités 2.2 Moteur
2.2.1 Système
d'échappement 2.3
Transmission de puissance 2.4
Freins 2.5 Direction 2.6
Suspension des roues
2.7 Roues (jante + jante) et pneus
2.8 Carrosserie et dimensions 2.9 Aides aérodynamiques 2.10
Équipement électrique 2.11 Circuit de carburant 2.12
Système de lubrification 2.13 Transmission de
données 2.14 Autres

Partie 3 pièces jointes/dessins

- Annexe 1 : Fiche technique du véhicule
- Annexe 2 : Liste des pneus

Cet appel d'offres comprend 21 pages.

Partie 1 Règlement Sportif

1. Introduction

Les FCD RacingSeries se déroulent conformément aux dispositions du Droit International du Sport et de ses annexes (ISG), du règlement général de la FIA pour les courses sur circuit et du règlement national de compétition de la DMSB. Elle se déroule conformément au règlement de compétition et au règlement technique de la série, le règlement technique correspondant aux règles de sécurité de l'annexe J de l'ISG (respectivement articles 253 et 277).

Les compétitions se déroulent conformément aux règlements des événements et des circuits du DMSB, sauf indication contraire ci-dessous ou dans l'annonce de l'événement concerné.

Organisation

2.2.1 Détails sur les titres et les notes de la série

Le Ferrari Club Deutschland eV annonce les FCD RacingSeries (ci-après dénommées « RacingSeries ») pour 2023.

2.2 Nom de l'ASN responsable

DMSB – Fédération allemande du sport automobile eV
Hahnstraße 70, 60528 Francfort
Page d'accueil : www.dmsb.de
Courriel : international_series@dmsb.de

2.3 Numéro de visa/permis ASN

La série annoncée avec les règlements sportifs et techniques actuels est approuvée par la Fédération allemande du sport automobile à la date du 6 février 2024 sous le numéro d'enregistrement : 251/24.

2.4 Nom de l'organisateur/promoteur, adresse et coordonnées (bureau permanent)

Organisateur, hôte et organisation :
Ferrari Club Allemagne eV
Gilleshütte 99, 41352 Korschenbroich, Allemagne
Téléphone : +49-2161-3044154, Fax +49-2161-3035368
buero@ferrari-club-deutschland.de

(ci-après dénommé « organisateur », « annonceur de série » ou « organisateur de série »)

2.5 Composition du comité d'organisation

N'est pas applicable

2.6 Liste des officiels (maréchaux permanents)
(voir aussi l'annonce de l'événement respectif)

Commissaire technique Friedrich Dudichum, SPA 1064490

3. Dispositions et base juridique de la série

Cette série est soumise aux dispositions suivantes :

- Loi internationale du sport de la FIA (ISG) avec annexes
- Règlement des événements DMSB
- Règlement du circuit DMSB
- Conditions de licence DMSB
- Règles juridiques et procédurales du DMSB (RuVO)
- Règles juridiques et procédurales de la FIA
- Décisions et règlements du DMSB
- Directives environnementales du DMSB
- Règlement antidopage de l'agence antidopage nationale et internationale (code WADA/NADA) et le règlement antidopage de la FIA
- Règlements sportifs et techniques de cette série avec les modifications et ajouts approuvés par la DMSB (bulletins)
- Annonces d'événements avec d'éventuels changements et ajouts (Bulletins)
- le Code d'Éthique et de Conduite de la FIA et le Code d'Éthique du DMSB
- les autres règlements de la FIA et du DMSB

3.1 Langue officielle

Allemand

Seul le texte réglementaire allemand approuvé par le DMSB est contraignant.

3.2 Responsabilité, modifications de l'offre,
Annulation de l'événement

- (1) Les participants (=candidats, conducteurs, passagers, propriétaires et détenteurs de véhicules) participent à l'événement à leurs propres risques. Ils assument seuls la responsabilité civile et pénale de tous les dommages causés par eux ou par le véhicule qu'ils utilisent, sauf exclusion de responsabilité convenue conformément au présent appel d'offres.
- (2) En principe, l'offre ne peut être modifiée que par l'organisme habilité. Dès le début de l'épreuve, des modifications dans la forme des bulletins ne peuvent être effectuées que par les commissaires sportifs de l'épreuve, mais seulement si cela est nécessaire pour des raisons de sécurité et/ou de force majeure ou en raison d'ordres officiels ou des informations contenues sur la longueur du parcours et la durée de la course. dans l'annonce, nombre de tours et de commissaires ou erreurs évidentes dans l'annonce.
- (3) L'organisateur et/ou l'organisateur de la série se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement ou les compétitions individuelles pour les raisons susmentionnées, sous réserve de l'approbation de l'ASN concernée et de la FIA, si le calendrier est affecté, des demandes de dommages-intérêts ou d'exécution. sont pour exclus ce cas.

4. Mentionné

4.1 Inscriptions/inscriptions, date de clôture et obligation de participation

Les candidats et les pilotes peuvent demander leur admission pour participer aux RacingSeries en utilisant le formulaire d'inscription délivré.

Le formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être envoyé à l'adresse suivante avant le 1er août 2023 :

Ferrari Club Allemagne eV
Gilleshütte 99
41352 Korschenbroich

L'organisateur de la série se réserve le droit d'accepter les candidatures reçues ultérieurement.

En s'inscrivant, les candidats et les pilotes donnent instruction et autorisent l'organisateur de la série à soumettre des inscriptions en leur nom pour les événements au cours desquels les séries de courses sont organisées pour la Racing Series (entrée bloquée).

L'organisateur de la série se réserve le droit d'annuler la série RacingSeries à moins de 5 ne peut pas être effectué par des participants/équipes inscrits.

4.2 Frais d'inscription pour la saison et par épreuve

Les frais d'inscription/d'entrée et les éventuels acomptes sont dus selon le formulaire d'inscription. Les frais d'inscription pour la saison sont de :

pour une équipe avec un pilote (membre du FCD) pour	500,00 €
une équipe avec un pilote (invité du FCD)	500,00 €
pour une équipe de deux pilotes (membres du FCD) pour	500,00 €
une équipe de deux pilotes (invités du FCD)	500,00 €
pour une équipe de deux pilotes (1 membre et 1 invité du FCD)	500,00 €

Les frais d'inscription à la série comprennent les frais proportionnels d'organisation, le soutien des participants, un ensemble de vêtements d'équipe RacingSeries, les circulaires, les frais d'expédition ainsi que les trophées et prix d'honneur lors de la cérémonie de remise des prix annuelle.

(Le droit de résilier le contrat d'inscription (remboursement des frais d'inscription) est régi par le règlement des manifestations du DMSB, art. 13.)

Les participants acceptés recevront une confirmation écrite de leur inscription. L'organisateur de la série a le droit de refuser les inscriptions des pilotes/candidats non inscrits en indiquant les raisons.

Avant chaque course, l'organisateur de la série publie sur sa page d'accueil un bulletin d'inscription indiquant le montant des frais d'engagement. Le formulaire d'inscription entièrement complété pour l'événement concerné doit être envoyé au Ferrari Club Deutschland eV.

4.3 Numéros de départ

Les participants reçoivent des numéros de départ permanents pour toute la saison de la part de l'organisateur de la série. Les équipes visiteuses se verront attribuer des numéros de départ. Les numéros de départ sont attribués aux partants permanents après réception des frais d'inscription de la saison et aux partants invités après réception des frais d'inscription.

Licences

5.5.1 Niveaux de licence requis

un chauffeur

Uniquement pour les conducteurs de véhicules avec un rapport puissance/poids > 3,00 kg/ch
(Voir Partie 2, Article 1.1 Aperçu des groupes/classes annoncés)

Les pilotes doivent être en possession d'un candidat international et d'un permis de conduire du DMSB ou d'une autre ASN affiliée à la FIA, valable pour 2023, avec les niveaux suivants :

- Licence internationale niveau A (ITA)
- Licence internationale niveau B (ITB)
- Circuit C International Lizenz Stufe (ITC-C)
- Licence internationale niveau D-Circuit (ITD-C)

Les conducteurs doivent avoir un candidat national et une licence valide pour 2023. _____

Être titulaire d'un permis de conduire de la DMSB ou d'une autre ASN affiliée à la FIA, avec le niveau :

- Licence nationale niveau A

Uniquement pour les conducteurs de véhicules avec un rapport puissance/poids <3,00 kg/ch
(Voir Partie 2, Article 1.1 Aperçu des groupes/classes annoncés)

Les pilotes doivent être en possession d'un candidat international et d'un permis de conduire du DMSB ou d'une autre ASN affiliée à la FIA, valable pour 2023, avec les niveaux suivants :

- Licence internationale niveau A (ITA)
- Licence internationale niveau B (ITB)
- Circuit C International Lizenz Stufe (ITC-C)

b) Candidats

Les candidats qui s'inscrivent auprès du pilote doivent disposer d'une licence internationale de candidature d'entreprise ou de club délivrée par la DMSB ou une autre ASN affiliée à la FIA pour l'année 2023 et avoir réglé les frais d'inscription.

c) Carte de sponsor DMSB

Les sponsors ou homonymes qui souhaitent être mentionnés à côté du nom du pilote dans la partie officielle du programme ainsi que dans les listes d'engagement, de partant et de résultats sans assumer simultanément le rôle de candidat peuvent le faire en achetant une « carte de sponsor DMSB pour les entreprises, clubs, équipes » à atteindre.

d) Chauffeur invité

Les RacingSeries peuvent accueillir des pilotes invités munis d'un titre de transport valide

Permis de conduire international ou national (selon l'art. 5.1 a)

admettre les courses. Si les participants invités remplissent les conditions de cette annonce de série et de l'annonce de l'événement concerné et ont payé les frais d'inscription, ils sont autorisés à participer. Les participants inscrits bénéficient d'un droit d'entrée prioritaire.

e) Règles d'âge

conformément aux règles de licence DMSB en vigueur

5.2 Conditions pour les candidats hors de leur territoire national

Dans les épreuves de statut National A, les licenciés DMSB et les licenciés d'une autre ASN affiliée à la FIA sont éligibles pour participer et recevoir des points pour cette série.

Pour toutes les épreuves, les candidats/pilotes étrangers doivent obtenir l'accord de leur propre ASN. Cette autorisation de départ étrangère doit être présentée par le demandeur/conducteur en allemand ou en anglais lors de l'acceptation des documents.

6. Assurance; Avis de non-responsabilité et renonciation

6.1 Assurance de l'organisateur/promoteur

selon le règlement des événements DMSB

6.2 Déclarations d'exclusion de responsabilité du demandeur, du conducteur et du passager (= participant), renonciation du propriétaire du véhicule

selon le règlement des événements DMSB

7. Événements

7.1 Calendrier des rendez-vous des séries

19 avril - 21 avril 2024 Tour 1, Paul Ricard (France)

28 mai - 29 mai 2024 Round 2, A1-Ring (Autriche)

27 juin - 28 juin 2024 Manche 3, Lausitzring

08.08.-11.08.2024 Manche 4, GP du Nürburgring

04.10.-06.10.2023 Journée 5, Dijon (France)

7.2 Nombre maximum de véhicules autorisés

Le nombre maximum de véhicules autorisés est défini dans la licence d'itinéraire respective et est réglementé dans les annonces de chaque événement.

7.3 Mise en œuvre des concours

un entraînement

Une ou deux séances d'entraînement gratuites d'au moins 30 minutes sont prévues pour chaque épreuve.

b) Qualifications

1. Un ou plusieurs (nombre : 2) entraînements gratuits de 15 à 30 minutes et un ou plusieurs (nombre : 2) entraînements chronométrés de 15 à 30 minutes sont prévus pour chaque épreuve.
2. Chaque pilote doit effectuer au moins 3 tours d'entraînement chronométrés. A défaut d'en justifier, l'admission à la course pourra être refusée.
3. Plusieurs conducteurs peuvent s'entraîner avec un seul et même véhicule.
La condition préalable est que tous les conducteurs concernés soient nommés.

ont donné. En outre, la direction de course doit être informée du pilote qui s'entraîne ou qui prendra ensuite le départ de la course - par exemple en tant que pilote remplaçant.

4. À propos de l'immatriculation d'un maximum de 2 véhicules (un véhicule par division).
ne se sont pas qualifiés, la direction de course décidera en concertation avec les commissaires sportifs. Mais il doit alors s'élancer depuis la dernière position sur la grille de départ. Le conducteur concerné doit introduire lui-même la demande.
5. Dans le cas où un conducteur n'a pas eu la possibilité de participer à une formation se qualifier, celui-ci peut certainement être admis au départ avec l'accord des commissaires sportifs après avoir effectué au moins 3 tours obligatoires, qui peuvent également être non chronométrés. Mais il doit alors s'élancer depuis la dernière position sur la grille de départ.
6. Si une course se déroule en deux courses, le
Grille de départ de la 1ère manche basée sur les résultats de la 1ère séance de qualification.
7. La composition de départ pour la 2e manche est basée sur les résultats de la 2e séance d'entraînement, quel que soit le classement au sein des divisions.
8. Si, en raison des circonstances, il n'est pas possible d'avoir une séance de qualification séparée pour chaque course, la grille de départ de la première course est déterminée à partir du résultat de la séance de qualification, la grille de départ de la deuxième course est alors déterminée à partir du résultat de la séance de qualification. le résultat de la première course.
9. Le minimum de qualification pour l'admission au départ est déterminé par le meilleur temps réalisé lors de l'entraînement chronométré officiel (résultat de l'entraînement 1ère place). Si le nombre de participants dépasse le nombre de participants autorisé à la course selon la licence piste DMSB, seul le nombre de participants placés selon la licence piste sera pris en compte pour la grille de départ.

c) Types de démarrage

Les courses débiteront comme suit :

départ lancé (départ d'Indianapolis)

d) Courses

Deux courses sont prévues par épreuve. Les courses durent 30 minutes. La ligne d'arrivée s'applique aussi bien sur la piste que dans la voie des stands.

e) Transpondeur

Si vous ne disposez pas de vos propres transpondeurs, vous pouvez louer des transpondeurs sur le circuit moyennant un supplément.

8. Notation

8.1 Tableau des points

- (1) Le vainqueur d'une course est le participant qui a parcouru la distance parcourue avec son véhicule dans le temps le plus court, compte tenu de toutes les pénalités.
- (2) Tous les participants dont les véhicules ont franchi la ligne d'arrivée avec leur propre moteur après le vainqueur général seront comptés.
- (3) Si la distance est raccourcie ou qu'une course est annulée si elle n'est pas reprise, les participants reçoivent les points suivants :
au moins 75% de la distance prévue = plein de points
au moins 50% de la distance prévue = la moitié du score
moins de 50% de la distance prévue = aucun point
(Le point de participation n'est pas supprimé)
- (4) Seules les équipes inscrites ayant complété au moins trois courses seront prises en compte pour les RacingSeries.
- (5) Il y aura un classement par équipe. Une équipe est composée d'un ou deux pilotes avec un seul véhicule. Les pilotes doivent être nommés dans l'inscription.

- (6) Les pilotes doivent être nommés dans l'inscription de la série.
- (7) Des points sont attribués pour chaque course individuelle.
- (8) Pour les équipes composées de deux pilotes, les deux pilotes reçoivent des points. Pour que les deux pilotes soient classés, il faut qu'un pilote ait complété le 1er run de qualification et le 1er. course, ainsi que l'autre pilote le 2ème run de qualification et le 2ème. course. Si un pilote échoue ou est disqualifié dans une course, aucun des deux pilotes ne reçoit de points pour cette course. Pour la course qu'un pilote termine au classement, les deux pilotes reçoivent des points (même si l'autre pilote n'a pas conduit). Lors d'une épreuve, un pilote ne peut prendre le départ que sur un seul véhicule.
- (9) Les points suivants sont attribués pour chaque classe et par course (les équipes invitées sont prises en compte, les équipes ayant droit aux points ne progressent pas) :

1ère place	20 points	6ème place	6 points
2ème place	15 points	7ème place	4 points
3ème place	12 points	8ème place	3 points
4ème place	10 points	9ème place	2 points
5ème place	8 points	10ème place	1 point

Les classes de moins de 3 partants reçoivent 65%, avec moins de 2 partants 60% des points.

Points supplémentaires : S'il y a plus de 3 véhicules démarrés dans chaque classe, vous obtenez des points. Chaque partant supplémentaire reçoit 0,4 point supplémentaire à distribuer. Exemple : 4 partants = 0,4 point, 5 partants = 0,8 point, etc.)

- (10) De plus, chaque pilote d'une équipe ayant effectué un tour chronométré lors de la 1ère manche reçoit une prime. parcours de qualification terminé, un point de participation supplémentaire. Il en va de même pour la 2ème manche de qualification.
- (11) En cas de disqualification, les frais d'inscription à la série et/ou les frais d'inscription ne seront pas remboursés. De plus, aucun point de championnat n'est attribué.
- (12) Les classes seront fusionnées conformément au règlement des événements DMSB. S'il y a moins de trois partants dans une classe, ils peuvent être fusionnés avec la classe immédiatement supérieure.

Dans les cas où une correction ultérieure s'avère nécessaire en raison d'un oubli ou d'une erreur évidente après que l'organisateur de la série a publié le classement du championnat ou de la série, celle-ci peut être effectuée par l'organisateur de la série. Les réclamations concernant le classement de la série doivent être adressées à l'organisateur de la série. Aucun recours n'est possible contre la décision de l'organisateur de la série.

8.2 Points égaux

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes lors de l'évaluation finale, le plus grand nombre de premières, puis deuxièmes et autres places dans toutes les courses disputées sera départagé. S'il n'y a toujours pas d'ordre clair lors de l'évaluation finale, le plus grand nombre de premières, puis de deuxièmes places et des autres places dans les courses de qualification décidera.

9. Formations et tests privés

N'est pas applicable

10. Acceptation des documents

Le début de la collecte des documents selon le planning marque le début de l'épreuve avec l'obligation simultanée pour les pilotes mentionnés d'être présents.

Les documents suivants doivent être présentés par le conducteur/candidat :

- Confirmation nominale
- Licence de demandeur/carte de sponsor DMSB
- Le permis de conduire
- Autorisation de départ à l'étranger délivrée par l'ASN d'origine

10.1 Calendrier d'acceptation des documents

Voir l'annonce ou l'avis de l'événement correspondant (ou le calendrier spécial de l'organisateur de la série)

10.2 Réunion/briefing des chauffeurs

Le lieu de la réunion/du briefing des pilotes est précisé dans les annonces d'événements respectives. La participation du pilote à ce meeting de pilotes est obligatoire et peut également entraîner sa non-admission au départ.

Une non-participation déterminée ou une participation incomplète à la réunion/briefing des pilotes (selon la liste des signatures) sera prise en compte sans considération particulière.

La procédure pénale donne lieu à une amende de 200 euros. Ceci est indépendant de toute sanction de la part de l'organisateur/DMSB.

11. Réception technique/contrôles techniques

Lors du contrôle technique, les pilotes ou les personnes désignées par eux doivent se présenter avec le véhicule de compétition et l'équipement de sécurité du pilote prescrit. Le véhicule doit être présenté tel qu'il sera utilisé dans la compétition (incluant les numéros de départ et les autocollants des sponsors de la série) et doit être conforme à la réglementation technique applicable.

Les documents suivants du véhicule doivent être présentés :

- Passeport de voiture ou document d'immatriculation/certificat d'immatriculation du véhicule, partie I
- Fiche technique des véhicules des participants étrangers ou du Ferrari Challenge
Véhicules (voir annexe 1)

11.1 Réparation, scellement et étiquetage des pièces du véhicule

N'est pas applicable

11.2 Calendrier des réceptions techniques/contrôles techniques

Voir l'annonce ou l'avis de l'événement correspondant (ou le calendrier spécial de l'organisateur de la série)

12. Course

12.1 Utilisation de pneus pluie

Voir Partie 2 Règlement Technique, Article 2.7

Le nombre de pneus pluie n'est pas limité.

12.1.1 Utilisation de pneus slicks

Voir Partie 2 Règlement Technique, Article 2.7

Un maximum de deux jeux de slicks peuvent être utilisés dans toutes les courses de qualification et de compétition par épreuve. Chaque pneu de course porte un autocollant du fabricant de pneus avec un numéro et un code BAR sur le flanc. Ce code numérique doit être noté par chaque pilote pour tous les pneus utilisés et dans le dossier technique. Réception à remettre au commissaire technique. S'il est nécessaire de signaler des défauts de pneus pendant la course, cela doit être fait immédiatement. Les concurrents trouvés avec des pneus non marqués après la course seront disqualifiés de cette course. (Formulaire Annexe 2)

Le nombre de séries slicks est facultatif dans les entraînements libres.

12.2 Nombre maximum de personnes travaillant sur un véhicule et Équipement de sécurité

N'est pas applicable

12.3 Sécurité des arrêts aux stands et responsabilité du candidat au départ la zone des stands

Voir l'annonce ou l'avis de l'événement correspondant

13. Titres, prix en argent et trophées

13.1 Vainqueur général du titre

L'équipe avec le plus grand nombre de points dans une classe après toutes les courses de la RacingSeries reçoit le titre.

« Vainqueur de la Classe I du FCD RacingSeries 2024 »

« Vainqueur de la Classe II du FCD RacingSeries 2024 »

« Vainqueur de la Classe III du FCD RacingSeries 2024 »

« Vainqueur de la Classe IV du FCD RacingSeries 2024 »

« Vainqueur de la Classe V du FCD RacingSeries 2024 »

« Vainqueur de la Classe VI du FCD RacingSeries 2024 »

« Vainqueur de la Classe VII du FCD RacingSeries 2024 »

« Vainqueur de la Classe VIII du FCD RacingSeries 2024 »

L'équipe avec le plus grand nombre de points toutes catégories confondues après toutes les courses de la RacingSeries remporte le titre

« Champion du FCD RacingSeries 2024 »

13.2 Prix en argent et trophées

Voir l'annonce de l'événement correspondant

13.3 Changement de classe

Si une équipe change de classe, ses points de championnat de toutes les classes sont additionnés et pris en compte pour le classement du championnat. Ce changement n'est possible qu'une seule fois au cours de la saison en cours et doit être justifié par le pilote/candidat. L'organisateur de la série se réserve le droit de reclasser en raison de supériorité/infériorité au sein des classes.

14. Protestation et appel

En cas de réclamations et d'appels, le droit international du sport de la FIA, le règlement des épreuves du DMSB, les règles juridiques et procédurales du DMSB et, en cas d'appel auprès de la FIA, les règles juridiques et procédurales de la FIA. postuler.

Dépôt de protestation – payable à l'ASN approuvant l'événement :
Statut International / National : voir l'annonce de l'événement respectif

Dépôt d'appel – payable à la DMSB :
Statut National A 1.000,00 €

Caution de recours – payable à la FIA : 6 000,00 €
(selon les règles juridiques et procédurales de la FIA)

(Les dépôts de protestation et de recours sont exonérés de TVA)

15. Avis de non-responsabilité et limitation de responsabilité

(1) En cas de décision de la FIA, du DMSB, de leur juridiction, des commissaires sportifs, de l'organisateur de la série ou de l'organisateur en tant que juge au sens du § 661 BGB, le recours en justice est exclu.

(2) Aucune demande d'indemnisation de quelque nature que ce soit ne peut découler des mesures et décisions de la DMSB ou de sa juridiction sportive ainsi que des représentants de la DMSB et de l'organisateur de la série, sauf en cas de dommage intentionnel ou par négligence grave.

16. Droits TV/droits publicitaires et télévisuels

Tous les droits d'auteur et droits à l'image appartiennent au Ferrari Club Deutschland eV, y compris les images tirées des émissions télévisées du FCD RacingSeries.

Tous les droits de télévision de la FCD RacingSeries, tant pour la transmission terrestre que pour la transmission par câble et par satellite, tous les droits vidéo et tous les droits d'exploitation sur tous les médias électroniques, y compris Internet, sont la propriété du Ferrari Club Deutschland eV.

Tout type d'enregistrement, de diffusion, de répétition ou de reproduction à des fins commerciales est interdit sans l'accord écrit du Ferrari Club Deutschland eV.

17. Dispositions particulières

Il n'existe pas d'autres réglementations de séries spéciales.

Partie 2 Règlement technique

1.1.1 Règlement technique de la série Aperçu des cours annoncés

Véhicules du groupe FIA E2-SH conformément à l'article 277 de l'annexe J de l'ISG

Classe I

Véhicules non affectés aux classes II-VIII

Classe II

Véhicules Ferrari 360 Challenge

Classe III

Véhicules Ferrari 430 Challenge ou Maserati Trofeo

Classe IV

Véhicules Ferrari 458 Challenge avec ou sans kit Evo d'usine

Classe V

Véhicules Ferrari 488 Challenge avec ou sans kit Evo d'usine

Classe VI

Véhicules Ferrari 458 GT3, 296 véhicules de défi,
Véhicules Lamborghini Huracan

Classe VII

Véhicules Ferrari 488 GT3

Classe VIII

Véhicules Ferrari 296 GT3

1.2 Bases du règlement technique conformément à

- Article 277 de l'Annexe J (ISG de la FIA)
- Dispositions générales, définitions et précisions sur les aspects techniques
Règlement (manuel DMSB, partie bleue), voir aussi article 1.11 Équipement
de sécurité lors d'événements à l'étranger
- Le présent règlement technique

1.3 Général/Préambule

Tout ce qui n'est pas expressément autorisé par ce règlement est interdit. Les modifications autorisées ne doivent pas entraîner de modifications non autorisées ou de violations des réglementations.

1.4 Équipement du conducteur

Le port d'une combinaison conforme aux normes FIA 8856-2000 ou 8856-2018 ainsi que de sous-vêtements (à manches et jambes longues), cagoule, chaussettes, chaussures et gants conformes à la réglementation FIA est obligatoire.

De plus, le port d'un casque est obligatoire conformément à la réglementation DMSB (voir manuel des sports automobiles DMSB, partie bleue).

De plus, l'utilisation d'un système d'appuie-tête FIA (par exemple HANS®) est obligatoire.

1.5 Dispositions générales, modifications et installations autorisées

Des travaux peuvent être effectués dans le cadre de l'entretien normal du véhicule ou pour remplacer des pièces endommagées en raison de l'usure ou d'un accident.

Les modifications et installations ne peuvent être effectuées que dans le cadre précisé ci-dessous. Les pièces endommagées du fait de l'usure ou d'un accident pourront être remplacées par des pièces identiques, ainsi que par des pièces identiques ou équivalentes correspondant techniquement et visuellement à la fonction et à la forme d'origine.

Les pièces de fixation standards telles que : écrous, vis, goujons, rondelles, rondelles élastiques, rondelles élastiques, goupilles fendues, etc. ne peuvent pas être utilisées sur l'ensemble du véhicule. remplacé par des pièces standards équivalentes qui correspondent à la fonction et à la forme d'origine. Pour vis, écrous, goujons, etc. Le type, la taille et le pas du filetage ainsi que les classes de résistance doivent être respectés.

1.6 Poids minimum du véhicule et lest

Selon l'article 277-3 de l'Annexe J (ISG de la FIA)

Remarque du DMSB :

Les directives du DMSB pour le pesage des véhicules (y compris l'étalonnage ou la vérification des balances) doivent être respectées par l'organisateur/l'organisateur de la série. C'est pourquoi les balances mobiles doivent généralement être vérifiées tous les ans par le fabricant de la balance. Dans des cas exceptionnels, l'étalonnage/inspection par un bureau d'étalonnage national est également autorisé, mais la balance doit être étalonnée par le fabricant au moins tous les 2 ans.

1.7 Facteur de cylindrée pour les moteurs turbocompressés

Si le moteur est équipé d'un turbocompresseur, la cylindrée effective est multipliée par le facteur de cylindrée 1,7 et le véhicule est alors classé dans la classe de cylindrée résultante. Pour les véhicules équipés de compresseurs mécaniques (compresseurs), par ex. Pour les chargeurs B. G, le facteur de déplacement 1,4 s'applique.

1.8 Réglementation sur les émissions

Les réglementations actuelles en matière d'émissions du DMSB (selon le manuel du DMSB, partie bleue) doivent être respectées.

Les véhicules doivent être équipés d'un pot catalytique conformément à la réglementation sur les émissions DMSB.

1.9 Réglementation sur le bruit

Les valeurs limites de bruit maximales admissibles sont de 132 dB(A) selon la méthode LWA et de 100 dB(A) selon la méthode LP.

Cette valeur de bruit est déterminée à l'aide de la méthode de mesure drive-by DMSB (obligatoire pour tous les événements du circuit).

Les réglementations en vigueur du DMSB en matière de bruit (voir le manuel du DMSB, partie bleue) doivent être respectées.

Les limites de bruit de l'événement concerné doivent être respectées. Si une équipe est exclue de l'événement en raison d'un niveau de bruit excessif, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être accordé.

1.10 Publicité sur l'équipement du pilote/véhicule de compétition et numéros de départ

Les réglementations FIA/DMSB en vigueur concernant les numéros de départ et la publicité sur l'équipement des pilotes/véhicules de compétition doivent être respectées (voir manuel DMSB, partie bleue).

La publicité que l'organisateur de la série diffuse dans le cadre de l'événement doit être apposée sur les véhicules - notamment l'autocollant avec le logo RacingSeries.

L'organisateur de la série se réserve le droit de préciser à tout moment l'étiquetage plus en détail. S'il n'y a pas de plaque numéro de départ, celle fournie par l'organisateur de la série doit être utilisée.

L'organisateur de la série se réserve le droit d'exiger des publicités contraignantes de la part des sponsors de la série, qui seront collées conformément à un plan adhésif qui sera délivré avec cette publicité. Cette publicité jouant un rôle important dans le financement de la série, elle est obligatoire ; dérogation uniquement avec l'accord de l'organisateur de la série.

1.11 Équipement de sécurité

Par dérogation à l'article 277, les véhicules doivent disposer des équipements de sécurité suivants. (Sauf indication contraire, les informations sur l'article font référence à l'annexe J actuelle de l'ISG.)

Tuyaux et pompes selon les articles 253.3.1 et 253.3.2

Support de capot selon l'article 253.5

Ceintures de sécurité conformément à l'article

253.6 Extincteur à main conformément à l'article 253.7.3

Dispositif de retournement selon l'article 253.8 (Annexe J 1993)

Œillets/dispositifs de remorquage selon l'article 253.10

Film de sécurité sur les vitres selon la réglementation DMSB

Barrière coupe-feu selon l'article 253.15

Interdiction des valves de régulation de pression des pneus conformément à l'article 253.17

Filets de sécurité de porte conformément à l'article 12 du DMSB

Réservoir de carburant de sécurité selon la norme FIA FT3/FT3-1999 ou FT5 selon l'Art.

253.14 et 259.6.3 respectivement

Danger:

Pour les événements à l'étranger, l'organisateur de la série est responsable du respect et de la mise en œuvre de toute réglementation de sécurité différente ou supplémentaire de l'ASN concernée.

1.12 Carburant et, le cas échéant, carburant standard

Seuls des carburants sans plomb peuvent être utilisés conformément à l'article 252.9 Annexe J (ISG), qui correspond à la norme DIN EN 228, ou du carburant diesel selon l'article 252.9 et DIN EN 590. Tous les additifs, à l'exception de l'air ou de l'huile lubrifiante, pour les moteurs 2 temps, sont interdits.

De plus, la limite d'octane de 103 RON maximum au lieu de 102 RON s'applique à l'essence.

Le carburant standard suivant doit être utilisé :

N / A

1.12.1 Vérifications du carburant

Des échantillons de carburant pourront être prélevés à tout moment pendant l'épreuve par les commissaires techniques. Les réglementations DMSB en matière de carburant s'appliquent, y compris les quantités de carburant restantes (manuel DMSB, partie bleue).

1.12.2 Ravitaillement, installations de ravitaillement et inspection

Le ravitaillement n'est pas autorisé pendant les courses de qualification et de compétition.

1.13 Définitions Technologie

En plus des définitions contenues dans cette annonce, les « Dispositions générales, définitions et clarifications des réglementations techniques » (manuel DMSB, partie bleue) ainsi que les définitions conformément à l'article 251 de l'annexe J (ISG) s'appliquent.

2. Dispositions techniques particulières

2.1 Général

Outre les prescriptions techniques conformément à la partie 2 du présent appel d'offres, les dispositions techniques particulières suivantes s'appliquent également.

Tout ce qui n'est pas expressément autorisé par ce règlement est interdit.

Les modifications autorisées ne doivent pas entraîner de modifications non autorisées ou de violations des réglementations.

2,2 – 2,6

N'est pas applicable

2.7 Roues (bol de roue + jante) et pneus

Le traitement chimique des pneus n'est pas autorisé.

L'utilisation de couvertures chauffantes pour pneus est facultative pour toutes les classes.

2,8 – 2,14

N'est pas applicable

Partie 3 pièces jointes/dessins

ANALE 1

Fiche technique du véhicule					
Groupe/Cl. :		Division		Démarrer-Non	
véhicule		Taper		conducteur	
				Nom	
				conducteur	
				Prénom	
				N ° de licence	
				Demandeur	
véhicule		Taper			
Fabricant		Châssis NR : :			
Année de construction		Poids			
Moteur		déplacement		cm3	
Fabricant		Performance		KW	
Carte WagenPass Non		Dernier examen WP			
Norme de réservoir FT3		Tank Hersteller		Date d'expiration:	
Cage/cellule		Fabricant		N° : / Homol.	
équipement					
Fabricant de costumes		Norme de costume		Année	
Fabricant de casque		Norme de casque			
Fabricant de sangles		Norme de ceinture		Année	
Fabricant de sièges		Norme de siège		Année	
Fabricant HANS		SA norme		Année	
Extincteur d'incendie		Agent extincteur		Année	



ANNEXE 2

Liste des pneus

N° de départ :	
----------------	--

Annexe 2

Liste des pneus

Fabricant	Taille	Avant gauche	Avant droit	Arrière gauche	Arrière droit

Données: _____

Pilote signature : _____